



Points de perfectionnement professionnel

Pour maintenir leur statut Certifié, les entraîneurs doivent accumuler des points de **perfectionnement professionnel (PP)**. Des points peuvent être obtenus en participant à une multitude d'activités que les entraîneurs font déjà : modules de formation en ligne, ateliers du PNCE, programmes de mentorat et pratique active de l'entraînement. La plupart des entraîneurs accumulent déjà les points nécessaires; le maintien de la certification vise simplement à en faire le suivi et à reconnaître les efforts des entraîneurs. Tous les entraîneurs «Formés» et «Certifiés» devront accumuler ces points.

Ce qui apparaîtra dans le Casier

Les entraîneurs qui auront accumulé tous les points conserveront leur statut formé ou certifié, ils ne verront donc aucun changement dans leur statut. Ils verront par contre une nouvelle date d'expiration apparaître à la droite de leur formation/certification.

Le statut de Certifié(e) (non renouvelé) ou Formé(e) (non renouvelé) apparaîtra sur les dossiers du PNCE des entraîneur(e)s qui n'auront pas accumulé tous leurs points de perfectionnement professionnel. Ces entraîneurs auront trois options pour regagner leur statut d'entraîneur :

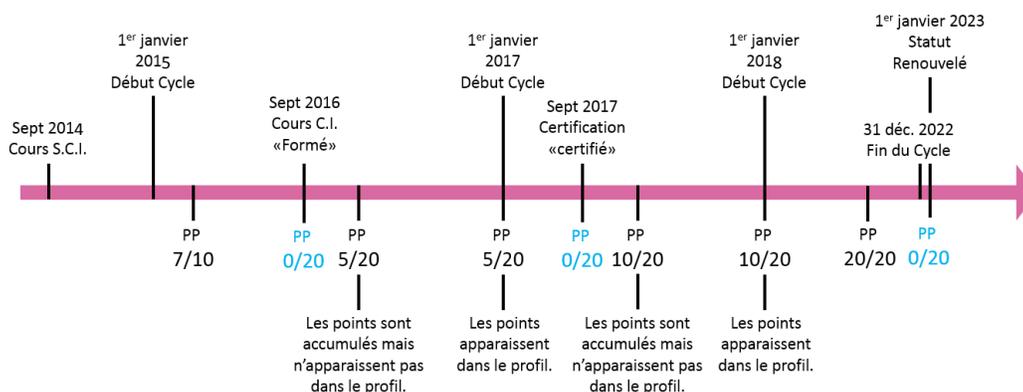
- 1) Refaire la formation complètement pour le S.C.I. et le C.I. «formé» ou refaire l'évaluation en contexte pour le C.I. «certifié».
- 2) Accumuler le nombre de points manquants pour obtenir son renouvellement.
- 3) Poursuivre son cheminement d'entraîneur, c'est-à-dire obtenir un statut «certifié» du C.I. pour les entraîneurs «formés» C.I. ou obtenir un statut «formé» C.I. pour les entraîneurs qui avait une formation S.C.I.

Les cycles

Mis à part le premier cycle, qui commençait le 1^{er} janvier 2014, dès que vous commencez une formation du PNCE, quelle qu'elle soit, le décompte de cinq ans commence. Donc, par exemple, si vous êtes certifié(e) au niveau CI, votre cycle de cinq ans commence le 1^{er} janvier 2014, mais si vous participez à un cours de niveau CD en 2017, alors votre cycle de cinq ans commencerait le 1^{er} janvier 2018.

De plus, lorsque vous passez du statut de «formé» à celui de «certifié», un nouveau cycle de cinq ans commence. Vous devez donc recommencer à accumuler des points de perfectionnement professionnel.

Le cycle de cinq ans commencera toujours le 1^{er} janvier. Alors, pour ceux qui compléteront une certification ou autre activité; le cycle de cinq ans commencera le 1^{er} janvier suivant. Par exemple: si vous complétez votre certification dans le contexte CI en mars 2015, le cycle ne commencera que le 1^{er} janvier 2016. La période de temps entre le cours et le début du cycle est une zone tampon, les points que vous accumulés dans cette période ne seront pas visibles dans votre casier tant et aussi longtemps que votre cycle de cinq ans ne sera pas débuté, donc en janvier suivant.



Nombre de points PP nécessaires

Sport Communautaire - Initiation (S.C.I.) : 10 points sur une période de 5 ans.

Compétition - Introduction (C.I.) certifié ou formé : 20 points sur une période de 5 ans.

Compétition - Développement (C.D.) certifié et formé : 30 points sur une période de 5 ans.

Comment accumuler les points PP

	Catégorie d'activité	Points	Limite
Spécifique au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison entraînée. OU 1 point/an où l'entraîneur a dirigé des formations ou évaluations.	Maximum : nombre d'années de la période de renouvellement (ex. : maximum de 5 points pour une période de 5 ans)
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Aucun maximum ou minimum
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, maximum de 3 points	Aucun maximum ou minimum
	Activité autodirigée	3 points pour la période de renouvellement	Maximum de 3 points pour la période de renouvellement.
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le maintien de la certification	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation
Multi sport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Aucun maximum ou minimum
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, maximum de 3 points	Maximum : 50 % des points de PP requis pour la période de renouvellement

Pratique active de l'entraînement

Être entraîneur chef ou assistant dans une équipe pendant une saison.

Activité du PNCE

Toutes les activités, en ligne ou en salle, qui sont offertes directement par l'association canadienne des entraîneurs (ACE) ou ses partenaires reconnus.

Activité ne faisant pas partie du PNCE

Toutes les activités qui sont reconnues par l'ACE mais qui ne sont pas organisées par celle-ci directement.

Activité autodirigée

Toutes activités à laquelle un entraîneur participe qui l'aide dans le développement de ses habiletés d'entraîneur. Elles comprennent : les cours universitaires/collégiales/CEGEP, cours en premier soins ou sécurité, conférence, séminaire, lecture d'un livre, Podcast, etc. Ces activités ne sont pas vérifiées.

Réévaluation dans le contexte

La réévaluation dans le contexte est en fait l'évaluation du cours Compétition – Introduction.

Exemples

1- *Mario a un statut S.C.I. «formé» depuis septembre 2007.*

Début du cycle : 1 janvier 2014

Fin du cycle : 31 décembre 2018

Points accumulés au 31 décembre 2018 : 0/10

Statut au 1^{er} janvier 2019 : S.C.I. Formé «non renouvelé»

Options :

- 1- Accumuler les 10 points de PP manquants.
- 2- Suivre une formation S.C.I. à nouveau.
- 3- Suivre une formation C.I. et obtenir le statut «Formé».

2- *Joséphine a un statut C.I. «formé» depuis septembre 2012*

Début du cycle : 1 janvier 2014

Fin du cycle : 31 décembre 2018

Points accumulés au 31 décembre 2018 : 10/20

Statut au 1^{er} janvier 2019 : C.I. Formé «non renouvelé»

Options :

- 1- Accumuler les 10 points de PP manquants.
- 2- Suivre une formation C.I. et obtenir le statut «Formé» à nouveau.
- 3- Faire l'évaluation en contexte et obtenir le statut C.I. certifié.

3- *Arthur a un statut C.I. «certifié» depuis octobre 2013.*

Début du cycle : 1 janvier 2014

Fin du cycle : 31 décembre 2018

Points accumulés au 31 décembre 2018 : 20/20

Statut au 1^{er} janvier 2019 : C.I. «Certifié»

Options : Le statut d'Arthur demeure valide, il commence un nouveau cycle de 5 ans et devra accumuler 20 points avant le 31 décembre 2023.

4- *Juliette a suivi un cours S.C.I. en 2012. Puis en septembre 2016 elle a suivi un cours C.I. et obtenu son statut «formé».*

Début du cycle : 1 janvier 2017

Fin du cycle : 31 décembre 2021

Points accumulés au 31 décembre 2018 : 8/20

Statut au 1^{er} janvier 2019 : C.I. «formé»

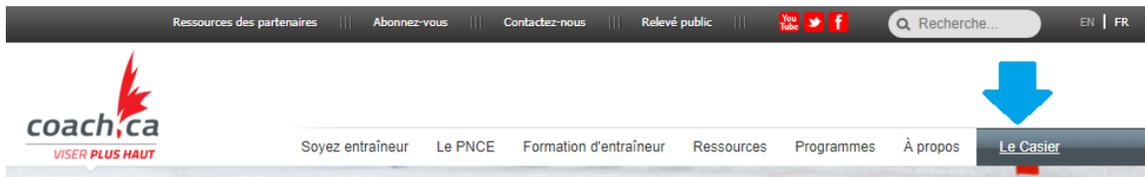
Options : Le statut de Juliette est bon jusqu'en 2021 peu importe le nombre de point qu'elle accumule. Son cycle de 5 ans a commencé le 1^{er} janvier 2017 puisqu'elle a changé de statut en septembre 2016.

- 1- Tous les points qu'elle avait accumulés avant septembre 2016 disparaîtront de son profil.
- 2- Tous les points qu'elle avait accumulés entre septembre 2016 et janvier 2017 sont apparus dans son casier en janvier 2017.

Marche à suivre

Entrer dans votre Casier

1. Entrer dans votre casier à l'aide du lien suivant :
<https://lecasier.coach.ca/account/login?ReturnUrl=%2fhome>



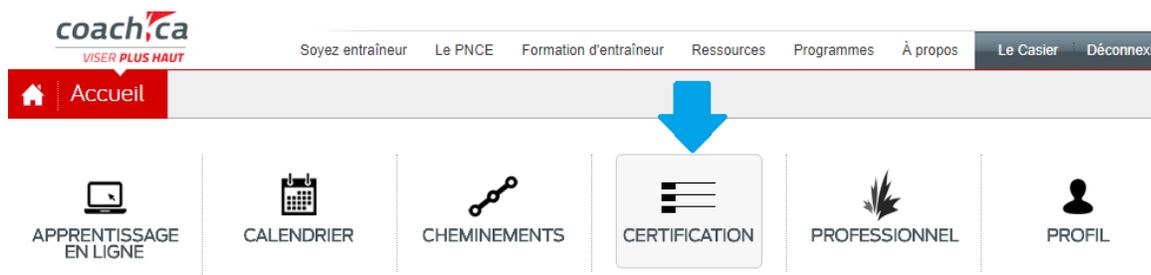
2. Entrez votre numéro de PNCE et votre mot de passe



Pratique active de l'entraînement

Pour cumuler les points grâce à la pratique active de l'entraînement, vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Entrer dans votre Casier.
2. Cliquer sur «Certification»



3. Cliquer sur «Autodéclarer»

The screenshot shows the 'Ringette' profile page. On the left sidebar, the 'AUTODÉCLARER' button is highlighted with a blue arrow. The main content area shows a table of activities and a 'FORMATION' section.

FILTRE
 Tous les sports | Tous les contextes | Entraîneurs et responsables du développement des entraîneurs | Statuts et activités
 Vue simple

RELEVÉ

MAINTIEN

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

AUTODÉCLARER

Ringette

ENTRAÎNEUR(E)

SPORT COMMUNAUTAIRE - INITIATION POUR LA RINGUETTE	DEPUIS	EXPIRE	POINTS DE PP
*** Formé(e) ⓘ	30-Dec-2007	Jan 2019	10 / 10

FORMATION

Atelier Sport communautaire - Initiation pour la ringette | Longueuil QC | 30-Dec-2007

SITUATION

ENTRAÎNEUR(E)

RINGETTE COMPETITION-INTRODUCTION	DEPUIS	EXPIRE	POINTS DE PP
*** En cours de formation ⓘ	28-Dec-2008	---	0 / 0

FORMATION

4. Cliquer sur «enregistrer une période d'activité d'entraînement»

The screenshot shows the 'PRATIQUE ACTIVE DE L'ENTRAÎNEMENT' page. A blue arrow points to the 'ENREGISTRER UNE PÉRIODE D'ACTIVITÉ D'ENTRAÎNEMENT' button.

RELEVÉ

MAINTIEN

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

AUTODÉCLARER

PRATIQUE ACTIVE DE L'ENTRAÎNEMENT
 1 point par année en tant qu'entraîneur(e)

ENREGISTRER UNE PÉRIODE D'ACTIVITÉ D'ENTRAÎNEMENT

ACTIVITÉ	MOIS/ANNÉE	
Entraîneur(e)	1/2018	supprimer
Entraîneur(e)	1/2017	supprimer
Entraîneur(e)	1/2016	supprimer
Entraîneur(e)	1/2015	supprimer
Entraîneur(e)	1/2014	supprimer

5. Remplir les champs demandés, puis cliquer sur «Ajouter».

The screenshot shows the 'PRATIQUE ACTIVE DE L'ENTRAÎNEMENT' page. A dropdown menu is open for the year, showing '2018' selected. The 'AJOUTER' button is visible.

RELEVÉ

MAINTIEN

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

AUTODÉCLARER

PRATIQUE ACTIVE DE L'ENTRAÎNEMENT
 1 point par année en tant qu'entraîneur(e)
 J'étais actif/ve en tant qu'entraîneur(e) en

janvier | 2018

2018
 2017
 2016
 2015
 2014

AJOUTER **ANNULER**

ACTIVITÉ	MOIS/ANNÉE	
Entraîneur(e)	1/2018	supprimer
Entraîneur(e)	1/2017	supprimer
Entraîneur(e)	1/2016	supprimer
Entraîneur(e)	1/2015	supprimer
Entraîneur(e)	1/2014	supprimer

Activité autodirigée

Pour cumuler les points grâce à une activité autodirigée, vous devez suivre les étapes suivantes :

Les activités autodirigées comprennent : les cours universitaires/collégiales/CEGEP, cours en premier soins ou sécurité, conférence, séminaire, lecture d'un livre, Podcast, etc.

1. Entrer dans votre Casier.
2. Répéter les étapes 1. À 2. de la section «Pratique active de l'entraînement».
3. Cliquer sur «Enregistrer du perfectionnement professionnel»

AUTODÉCLARATION DE L'ENTRAÎNEUR

Apprentissage autodirigé, jusqu'à concurrence de 3 points par cycle de maintien



ENREGISTRER DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

4. Remplir les champs demandés, puis cliquer sur «Sauvegarder».

AUTODÉCLARATION DE L'ENTRAÎNEUR

Apprentissage autodirigé, jusqu'à concurrence de 3 points par cycle de maintien

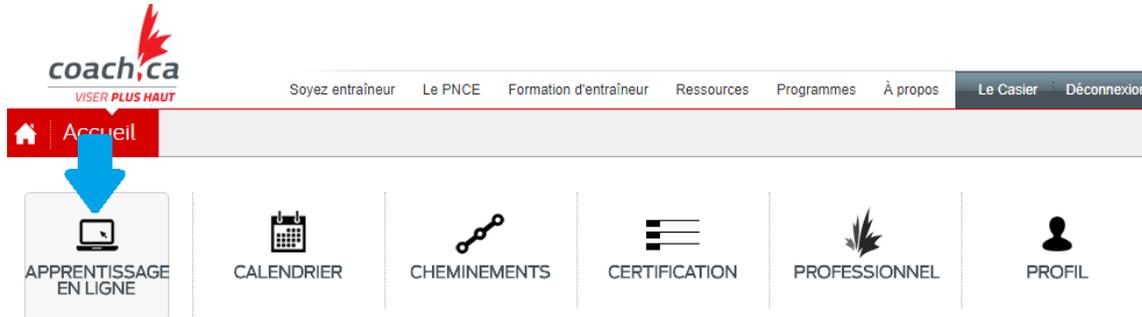
Type	<input type="text"/>
Description	<input type="text"/>
Date d'achèvement	<input type="text" value="AAAA-MM-JJ"/>
Ville	<input type="text"/>
Pays	<input type="text" value="Canada"/>
Région	<input type="text"/>
Heures	<input type="text"/>

SAUVEGARDER

ANNULER

Activité du PNCE (En ligne)

1. Entrer dans votre Casier
2. Cliquer sur «Apprentissage en ligne»



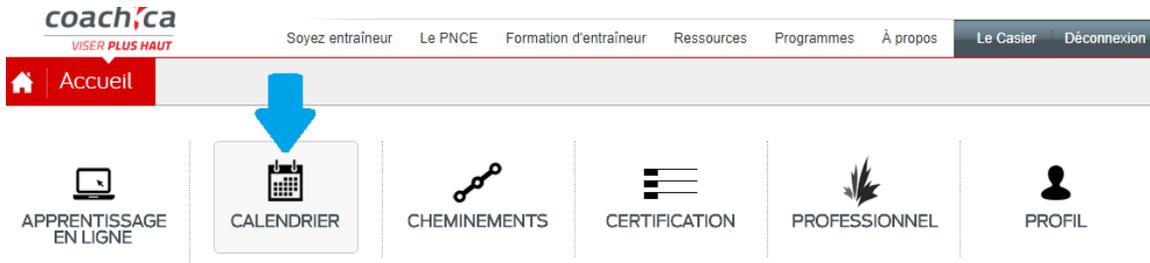
3. Choisir une formation en ligne dans la colonne de gauche. Certaines formations sont gratuites, d'autres sont payantes.



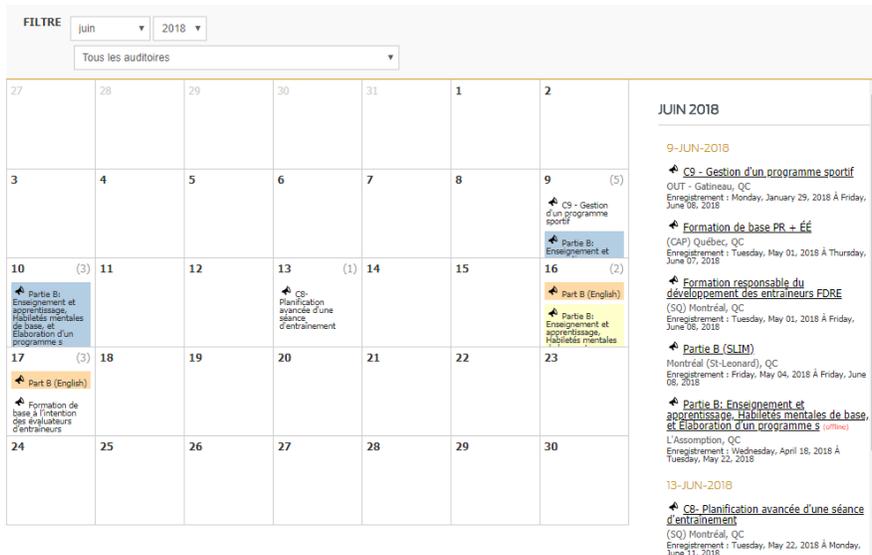
4. Lire les instructions propres à chacune des formations et faire le module.

Activité du PNCE ou non PNCE (En classe)

1. Entrer dans votre Casier
2. Cliquer sur «Calendrier»



3. Naviguer dans le calendrier et cliquer sur la formation désirée.



4. Suivre les instructions propres à la formation pour vous inscrire.



coaching.ca
VISER PLUS HAUT

Soyez entraîneur Le PNCE Formation d'entraîneur Ressources Programmes À propos Le Casier Déconnexion

Activité

C9 - Gestion d'un programme sportif

S'INSCRIRE

Quand
9 JUIN 2018

Inscription
20 JANVIER - 8 JUIN 2018

Lieu de l'événement
Local 2.045 |
Cégep de l'Outaouais
333, boulevard de la Cité-des-Jeunes
OUT - Gatineau, QC CA J8Y 6H4

VISIONNER LA CARTE

Stationnement payant \$8 (comptant ou crédit)
Entrez par le Centre sportif (Porte 19) à l'arrière de l'établissement.

Gestion d'un programme sportif (C9)
Coût: 110\$

À mesure que les entraîneurs et entraîneuses assument un plus grand nombre de responsabilités, on s'attend à ce qu'ils et elles planifient et exécutent des tâches qui vont au-delà du cadre de la prestation de séances d'entraînement quotidien et de la gestion du contexte d'entraînement quotidien.

Le module Gestion d'un programme sportif fournit aux entraîneurs et entraîneuses la possibilité de planifier le budget du programme, de déterminer les attentes du personnel et de l'équipe, d'organiser les déplacements de l'équipe, d'élaborer des ententes avec les athlètes et de présenter des rapports sur les progrès de l'athlète ou de l'équipe, et d'intervenir dans tous ces aspects.

Ce module de 4 heures est idéal pour les entraîneurs-chefs et entraîneuses-chefs de club, les entraîneurs et entraîneuses d'équipe provinciale, les personnes qui aspirent à devenir gestionnaires d'équipe ou les administrateurs et administratrices techniques.

Lorsque vous aurez terminé le module Gestion d'un programme sportif, vous serez en mesure :

- de gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique;
- de gérer les rôles et les responsabilités du personnel;
- de gérer les finances et les arrangements de voyage pour les camps et les tournées;
- de rendre compte des progrès réalisés par les athlètes tout au long du programme.

Références et informations :
Maude Chouinard-Boucher
819 663-2575 #28
mchouinardboucher@urisq.qc.ca

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT INTÉRESSÉS

Réévaluation dans le contexte

Les entraîneurs qui opteront pour la réévaluation en contexte accumuleront tous les points nécessaires en une seule étape. Ils n'auront donc pas à compléter de module en ligne ou en classe.

La réévaluation dans le contexte est en fait l'évaluation du cours Compétition – Introduction.

Étapes de la réévaluation :

- 1- Plan de base de la saison
- 2- Plan d'action d'urgence
- 3- Plan de la séance d'entraînement

Un évaluateur se déplacera afin d'évaluer la documentation ainsi que la technique d'entraînement de l'entraîneur.

Pour être éligible :

- 1- L'entraîneur doit être certifié (c'est-à-dire qu'il avait déjà subi cette évaluation)
Ou
- 2- L'entraîneur doit avoir le statut C.I. «Formé» et avoir suivi la portion C.I. 2 en salle*.

* Après septembre 2015 la partie C.I. 2 était incluse dans le cours C.I. suivi par les entraîneurs, c'est donc dire que tous les entraîneurs ayant suivi un C.I. avant septembre 2015 doivent suivre la formation C.I. 2 maintenant donnée par **SportsQuébec**.

Veillez noter que des frais sont liés à cette méthode d'obtention des points de perfectionnement. Les frais peuvent varier selon les années et sont payables à Ringuette Québec au même titre que les premières évaluations.